

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit	EasyMold Silicone Putty Part A	
Autres moyens d'identification		
Numéro de la FDS	7211800	
Code du produit	33700, 33700M, 33710.	
Utilisation recommandée	Fabrication d'un moule en silicone de qualité alimentaire	
Restrictions conseillées	Aucuns connus.	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Nom de la société	Environmental Technology, Inc.	
Adresse	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537	
Téléphone	Numéro de téléphone	707-443-9323
Courriel	mail@eti-usa.com	
Personne-ressource	Technical Director	
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC	800-424-9300

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques	Non classé.
Risques pour la santé	Non classé.
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.

Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé tel que est fourni.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger	Aucune.
Mot indicateur	Aucun(s)/aucune(s).
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification. En fonction des renseignements fournis, ce produit a été évalué et établi comme non dangereux. Même si des différences existent - s'il n'est pas dangereux en vertu la CPSC, il n'est pas dangereux non plus en vertu de l'OSHA.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après l'usage.
Entreposage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires

Sans objet.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Silice non respirable incorporée dans une matrice de caoutchouc silicone.

4. Premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact cutané	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux.	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion	En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Consulter un médecin si des troubles apparaissent. Rincer la bouche.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Peut provoquer des troubles gastro-intestinaux.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Traiter de façon symptomatique.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés	Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂). Brouillard d'eau.
Méthodes d'extinction inappropriées	Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Matériel/instructions de lutte contre les incendies	Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	S'assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de vapeurs/poussières et le contact oculaire et cutané. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Recueillir et éliminer le déversement conformément à la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité	Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur
Mica (CAS Breveté)	TWA	20 mppcf
Silice (CAS Breveté)	TWA	0.8 mg/m ³
		20 mppcf

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS Breveté)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m ³	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Mica (CAS Breveté)	TWA	3 mg/m ³	Fraction respirable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS Breveté)	STEL	10 mg/m ³	Brouillard.
	TWA	5 mg/m ³	Brouillard.
Mica (CAS Breveté)	TWA	3 mg/m ³	Respirable.
Silice (CAS Breveté)	TWA	6 mg/m ³	

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Les ingrédients présents dans ce produit sont encapsulés dans la matrice de polymère. Par conséquent, on ne s'attend à aucune exposition à ces produits lors d'une utilisation et d'une manutention normales de ce produit. Les limites d'exposition indiquées sont fournies à titre informatif seulement. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer les vêtements de travail séparément.

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de protection approuvées.

Protection de la peau**Protection des mains**

Porter des gants appropriés comme bonne pratique d'hygiène.

Autre

Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau.

Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Blanc Pâte.

État physique

Liquide.

Forme

Pâte.

Couleur

Blanc.

Odeur

Sans odeur.

Seuil de perception de l'odeur

Non disponible.

pH

Sans objet.

Point de fusion/point de congélation

Non disponible.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair

Non disponible.

Taux d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Virtually insoluble.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Veuillez lire et suivre toutes les instructions techniques fournies par le fabricant.
Stabilité chimique	Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter les matières incompatibles et la chaleur intense.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Chlore. AVOID using items that contain sulfur such as masking tape, clays and latex gloves or soap which contains stearates.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. L'exposition à l'air pour une période prolongée à 150°C ou plus peut entraîner la formation de formaldéhyde qui est un cancérigène connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact cutané	Un contact prolongé avec la peau peut causer de la dermatite.
Contact avec les yeux.	Ce produit peut provoquer une légère irritation oculaire.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Peut provoquer des troubles gastro-intestinaux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats D'essais
Silice (CAS Breveté)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	3160 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion et/ou irritation de la peau N'est pas considéré comme un important produit irritant pour la peau.

Lésion/irritation grave des yeux	Ce produit peut provoquer une légère irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation des voies respiratoires	Les connaissances sur le risque de sensibilisation sont incomplètes.
Sensibilisation de la peau	Les connaissances sur le risque de sensibilisation sont incomplètes.
Mutagénéicité de la cellule germinale	Aucun composant de ce produit présent à des teneurs supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme mutagène par l'OSHA.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Silice (CAS Breveté)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
Non inscrit.	
Toxicité pour la reproduction	Données non disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Données non disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Données non disponibles.
Risque d'aspiration	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Effets chroniques	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres informations	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

12. Informations écologiques

Écotoxicité	On ne considère pas que ce produit a des effets néfastes sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bio-accumulation	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.
Autres effets nocifs	Aucuns connus.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination	Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Non réglementé.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Un ou plusieurs composants ne sont pas répertoriés sur TSCA.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Risque immédiat - Non
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Huile minérale (CAS Breveté)

Silice (CAS Breveté)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Huile minérale (CAS Breveté)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Huile minérale (CAS Breveté)

Silice (CAS Breveté)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	23-juillet-2016
Date de la révision	-
Version n°	01
Autres informations	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
Références	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques s HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
Avis de non-responsabilité	Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.